

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 5 juin 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (1)

Collation 2 p. (28r, 29v)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 5 juin 1883, consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54427>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 juin 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Pouillet, Eugène \(1835-1905\)](#)

Lieu de destination 10, rue de l'Université, Paris

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. De retour de Paris, Godin répond à la lettre de Pouillet du 18 mai 1883. Il lui adresse un avant-projet de conclusions dans l'affaire Boucher et Cie, qu'il adresse également à Tisserant. Godin exprime son désir de terminer une affaire commencée il y a dix ans.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 08/10/2024

Guise 5 juin 1873.

26.

Monsieur Daublet

avocat

10 rue de l'Université - Paris

Votre lettre du 18 mai dernier m'est arrivée
ici pendant que j'étais à Paris, aussitôt
mon retour j'en ai pris l'occasion de la rechercher
des documents de l'affaire et je vous remercie
de l'empressement que vous avez mis de votre
côté à me renseigner.

Je vous adresse inclus un avant-projet à
opposer aux conclusions de Boucher, veuillez l'exa-
miner. Si ce travail vous suggère quelques
idées nouvelles, transmettez-les moi.

Par ce même courrier et pour ne pas perdre
de temps, j'envoie une copie de même travail
à M^{re} Listeraud avec qui vous pourrez échanger
vos impressions.

Si vous jugez nécessaire que les albums dont
il est question vous fassent advenir, veuillez
m'en informer et je ferai le nécessaire pour
que vous les receviez dans le plus bref délai.

Si Boucher après avoir reconnu l'action
semblerait reculer, pourriez-vous l'affaire actionner
pour qu'elle soit tranchée pendant cette

juridiction, puisque vous-même avez bien
la composition actuelle du tribunal.

Depuis plus de dix ans ~~que~~ cette affaire
est commencée, et j'ai hâte de la voir se
terminer, je vous en serai donc très obligé
si vous voulez bien mettre tout vos efforts à
pousser activement la liquidation des sommes
intérêts qui sont le dernier point de ce procès.

Veuillez agréer Monsieur mes
plus parfaites civilités.

Paulin